

Communiqué de presse
6 juillet 2023

Eau du robinet : non potable à Groix

Dans le cadre d'une surveillance continue de la qualité des eaux, une analyse effectuée sur le réservoir de Créhal à Groix a révélé ce jour la présence de trihalométhane (THM) supérieure à la limite de qualité définie par le Code de la santé publique. En conséquence, la Préfecture du Morbihan, et L'Agence Régionale de Santé Bretagne ont prescrit l'interdiction de consommer l'eau du robinet. Lorient Agglomération et la commune de Groix, sur recommandation de la Préfecture et de l'ARS informent la population de cette interdiction de consommer l'eau du robinet et assurent la distribution de bouteilles à tous les habitants/résidents tant que la situation ne sera pas rétablie.

Suite aux résultats des prélèvements de contrôle de la qualité des eaux potables reçus ce jour sur le réservoir de Créhal - le château d'eau qui permet de distribuer l'eau potable sur Groix - l'Agence régionale de santé (ARS), a prescrit l'interdiction de consommer l'eau du robinet pour la boisson sur la totalité du territoire de Groix jusqu'à nouvel ordre. L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour le nettoyage et la cuisson des aliments, l'hygiène corporelle, les usages ménagers (vaisselle, linge...), et ce, pour l'ensemble de la population.

Ces prélèvements ont révélé une teneur en trihalométhanes (THM) supérieure à la limite de qualité définie par le Code de la santé publique. Ces THM sont des résidus de la chloration de l'eau, un processus habituel qui assurent la désinfection efficace de l'eau, formés principalement par une réaction chimique entre le chlore et les matières organiques naturellement présentes dans les eaux de surface utilisées pour produire l'eau du robinet. Selon l'ARS, seule une exposition de longue durée à ces trihalométhanes présenterait des risques pour la santé humaine.



Conformément aux recommandations de l'ARS, et en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde de Groix et les services de la préfecture, Lorient Agglomération et la commune de Groix mettent à disposition des habitants et résidents de l'île dès ce soir des bouteilles d'eau à raison de trois litres d'eau par jour et par personne. Une attention particulière est portée aux résidents de l'EHPAD de Groix et aux personnes vulnérables vivant à domicile. Les bouteilles d'eau seront mises à la disposition de la population à la salle des fêtes de la commune à compter de demain 9h et dès ce soir à l'embarcadère de Groix jusqu'à 22h. Il est demandé aux habitants de limiter les achats de bouteilles à deux bouteilles par personne et par jour et de ne pas stocker des bouteilles d'eau.

L'ARS et Lorient Agglomération renforcent les dispositifs de contrôle et de prélèvements d'eau potable afin de déterminer les causes d'un phénomène complexe de présence des THM. Lorient Agglomération, qui assure la production et la distribution d'eau potable sur l'île, poursuit son diagnostic et son action sur l'usine de production d'eau potable (site de Créhal) pour retourner à une concentration conforme de façon durable permettant une consommation normale de l'eau potable.

Pour toute question, Lorient Agglomération assure une permanence téléphonique au 0 800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à l'exception du jeudi (appel l'après-midi uniquement), e-mail : contact-eau@agglo-orient.fr.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

